MAIRIE DE LA TRINITÉ 06340

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS:

En exercice: 33 Présents: 27

Votants: 32

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 10 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, salle du conseil municipal

sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal:

Envoyée le vendredi 04 octobre 2024

OBJET : DELIBERATION N°24 - Signature de la convention de coopération avec le Sivom Val de Banquière dans le cadre de la Convention Territoriale Globale - CTG

M. Ladislas Polski

Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy

M. Didier David

Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex

M. Stéphane Poulet

Mme Isabelle Depagneux-Segaud

M. Jean-Paul Genieys

Mme Chantal Carrié

M. Alain Brunetti

Mme Marie-Pierre Parini

M. Jacques Bisch

M. Charlie Ferrero

Mme Noëlle Dyot-Gerardin

M. Maurice Bernardi

M. Alain Junguené

Mme Annabel Beccatini-Gesrel

Mme Fabienne Bermond

M. Gilles Ugolini

Mme Sophie Bournot

Mme Sabrina Missud-Guillet

M. Fabien Bonnafoux

M. Jean-Marie Fort

Mme Isabelle Martello

M. Didier Razafindralambo

Mme Annick Meynard

Mme Virginie Escalier

M. Guy Ferrandez

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS:

Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero

M. Christophe Bosio représenté par M. Ladislas Polski

M. Laurent Portelli représenté par M. Gille Ugolini

Mme Marion Troyat représentée par Mme Beccatini-Gesrel

Mme Audrey Bruno-Giannini représentée par Mme Fernandez-Baravex

M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux

ABSENT(E)S:

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Recu en préfecture le 17/10/2024

Publié le





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2024

N°24

Rapporteur:

Monsieur le Maire

Direction

Direction éducation jeunesse et vie associative

<u>Objet</u>

Signature de la Convention de coopération avec le SIVOM Val de Banquière dans

le cadre de la Convention Territoriale Globale - CTG

Classification: 5-Institutions et vie politique - 5.7 - Intercommunalité

Mes chers collègues,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectif et de gestion (COG) 2023-2027 entre l'Etat et la Caisse nationale d'allocation familiale,

Vu la Délibération du Conseil Municipal de la Ville de La trinité en date du 29 Septembre 2022 décidant d'engager la commune dans la démarche CTG du territoire SIVOM avec la CAF des Alpes Maritimes,

Vu la délibération du conseil municipal de La Trinité du 9 février 2023, entérinant la reprise de compétence de la petite enfance, la jeunesse et les sports à compter du 1er septembre 2023,

Vu la délibération du syndicat intercommunal du Val de Banquière du 10 mars 2023, entérinant le retour de la compétence petite enfance, la jeunesse et les sports à la ville de La Trinité à compter du 1er septembre 2023,

Vu le procès-verbal de reprise de compétence du 01 octobre 2022, relatif au transfert de compétence de l'enfance et du périscolaire,

Vu le procès-verbal de reprise de compétence du 01 septembre 2023 relatif au transfert de compétence de la petite enfance de la jeunesse et des sports qui prévoit à l'article 5 la coopération entre la ville de La Trinité et le Syndicat intercommunal du Val de Banquière au titre de la CTG,

Vu la délibération du conseil municipal de La Trinité du 21 mars 2024 entérinant la sortie de la commune de La Trinité du Syndicat Val de Banquière,

Vu la délibération du Comité intercommunal du syndicat Val de banquière du 21 mars 2024 entérinant la sortie de la commune de La Trinité du syndicat,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 aout 2024 portant retrait de la commune de La Trinité du SIVOM Val de banquière à compter du 1er janvier 2025,

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024



Considérant que la commune de La Trinité a souhaité repre 10 2006 210601498 20241017-DEL24_CONVCTG-DE enfance, jeunesse et sports en gestion directe,

Considérant que le syndicat Val de Banquière a accepté la demande de la commune de La Trinité,

Considérant que la commune de La Trinité et le syndicat Val de Banquière se sont mis d'accord avant retrait de la commune de La Trinité sur la poursuite de la collaboration entre la commune et le syndicat pour continuer d'exécuter conjointement les attendus de la convention territoriale globale liant la Caisse d'Allocation familiale aux communes et au syndicat compte tenu des reprises de compétences affectant cette convention,

Considérant que la CTG doit permettre de définir un projet de territoire, avec pour objectifs:

- d'avoir une vision globale des besoins du territoire et de s'y adapter en englobant une diversité de champs d'intervention
- de structurer et de renforcer le partenariat par une meilleure connaissance des champs d'intervention de chacun
- de développer des interventions transversales
- d'avoir une meilleure efficience des actions conduites par la mise en place de projets adaptés aux besoins du territoire
- de rationaliser certaines interventions pour investir de nouveaux champs d'action
- de définir un engagement pluriannuel pour assurer la pérennité du projet global

Considérant que la commune de La Trinité et le SIVOM sont respectivement signataires des conventions de financement ad hoc avec la CAF pour l'exécution des missions petite enfance, enfance et jeunesse,

Considérant que la Commune dès 2022 à acter officiellement son engagement dans la démarche CTG et le contenu de la CTG du territoire SIVOM Val de Banquière,

Considérant le souhait de la Caisse d'allocation familiale de maintenir la Ville de La Trinité dans le périmètre de la CTG au titre des politiques publiques de la branche famille qu'elle conduit sur son territoire.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et de l'importance de notre partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, de la pérennité des services proposés aux familles et des financements qui découleront de notre engagement, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal:

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de coopération dans le cadre de la CTG 2022-2025 avec le SIVOM Val de Banquière ci-annexée.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance

MAIRICE

Ladislas POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil ;

Pour: 31

Contre: 0

Abstention: 1

Madame ESCALIER intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote